

Timbres de Pâques Ontario

Conseils à l'intention des parents sur les transitions de l'hôpital ou des programmes de soins et de traitement à la maison ou à l'école

Certains élèves qui ont des handicaps ou des problèmes de santé peuvent avoir besoin d'une chirurgie ou d'un traitement. Cela peut occasionner chez votre enfant un long séjour dans un hôpital ou une installation de soins. Les programmes de soins et de traitement peuvent être requis si votre enfant nécessite une période de réadaptation par suite d'une chirurgie ou d'un traitement spécialisé.

Conseil n° 1 - **Consentez à l'échange de renseignements**

La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* visent à protéger votre vie privée. Cependant, elles peuvent poser obstacle à l'échange de renseignements entre les organismes.

- Demandez s'il existe entre les fournisseurs de traitement de votre enfant et les programmes scolaires des ententes en vigueur qui permettront l'échange de renseignements.
- Examinez et signez les formulaires pertinents pour consentir à l'échange de renseignements et assurez-vous de bien comprendre ce qui suit :
 - ce que vous signez ou ce dont vous convenez;
 - avec qui les renseignements seront échangés.

Conseil n° 2 - **Planifiez la démarche ultérieure**

Lorsque vous prenez connaissance du séjour en milieu hospitalier (ou dans un programme de traitement) au préalable :

- parlez avec votre enfant de ce qui se produira et comment il pourrait se sentir après la chirurgie ou durant le traitement;
- parlez avec l'enseignant de votre enfant et déterminez ce que votre enfant pourrait faire durant et après l'hospitalisation;
- demandez quels travaux scolaires pourraient être effectués pendant l'absence scolaire de votre enfant;
- passez en revue l'utilité de l'échange de renseignements, à propos de la chirurgie ou du traitement, avec les autres enfants de la classe;
- précisez les façons dont votre enfant peut demeurer en contact avec ses condisciples, y compris les communications par courriels, les textos ou les séances Skype.

Conseil n° 3 - **Scolarisez les enfants dans le cadre des programmes de soins et de traitement et des hôpitaux**

Les enfants et les adolescents qui reçoivent des services de traitement en résidence ou de jour au sein des installations de soins et de traitement ou des hôpitaux et qui sont incapables de fréquenter l'école dans le conseil scolaire local peuvent se prévaloir des programmes selon l'administration scolaire ou selon l'article 23 dans l'enceinte de l'installation qui offre le traitement. La durée du séjour et l'inscription dépendent des besoins médicaux et thérapeutiques et du délai de rétablissement. Les conseils à l'intention des parents comprennent ce qui suit :

- posez des questions à propos du programme d'enseignement qui sera offert à votre enfant;
- découvrez comment les traitements thérapeutiques et médicaux seront fournis au cours de la journée scolaire;
- échangez des exemplaires des bulletins de votre enfant, du plan d'enseignement individualisé (PEI) et de tout renseignement qui a été acheminé par l'école;
- découvrez comment vous pouvez participer et appuyer votre enfant;
- posez des questions à propos du processus de transition extra-muros lorsque le traitement prend fin.

Conseil n° 4 - **Planifiez le congé de l'hôpital ou d'un programme de traitement :**

La plupart des hôpitaux et des installations de traitement ont du personnel dédié qui s'occupe d'organiser le congé de votre enfant et sa transition vers l'école ou une période de rétablissement à la maison :

- planifiez une rencontre bien avant la date du congé de l'hôpital ou du programme de traitement;
- invitez les principales personnes visées par la situation de votre enfant – lorsque toutes les parties se trouvent à la même réunion, elles obtiennent les mêmes renseignements et elles ont la possibilité de poser des questions, de fournir des suggestions et d'élaborer un plan.

Conseil n° 5 - **Participez à la réunion de planification des transitions :**

Lors de la réunion sur la transition (le congé), le personnel de l'hôpital ou du programme échangera des renseignements à propos de votre enfant et de ses besoins actuels.

- Demandez si votre enfant peut réintégrer l'école ou s'il a besoin d'une période de rétablissement à la maison.
- Renseignez-vous sur la durée du rétablissement de votre enfant et la présence de toute restriction aux activités de votre enfant à la maison ou à l'école.
- Découvrez quels traitements ou services médicaux pourraient être requis à la maison et/ou à l'école.
- Demandez quel matériel ou quels autres soutiens pourraient être nécessaires à la maison ou à l'école.

- Élaborez un plan de réintégration du milieu scolaire, à temps complet ou à temps partiel. Si votre enfant doit demeurer à la maison, cela peut inclure des modalités d'enseignement à domicile.
- Demandez si l'enseignant ou tout autre employé scolaire a besoin de tout renseignement ou de toute formation à propos des besoins de votre enfant.

Conseil n° 6 - **Dressez la liste des consignes à la maison :**

L'enseignement à domicile est offert aux élèves qui sont inscrits dans une école et qui ne peuvent réintégrer le milieu scolaire pour des raisons médicales. L'enseignement à domicile est offert par des enseignants embauchés par le conseil scolaire. L'école décide des matières visées par l'enseignement à domicile, en consultation avec l'élève et/ou le(s) parent(s).

- Parlez avec le directeur de l'école ou le personnel du conseil scolaire pour prendre des dispositions aux fins de l'enseignement à domicile.
- Demandez quand l'enseignant chargé de l'enseignement à domicile commencera à effectuer les visites à la maison et la durée de chaque séance.
- Discutez des matières ou des cours qui seront abordés.
- Découvrez comment replanifier des séances, si votre enfant est mal en point et non disponible.
- Découvrez quel espace ou quel matériel sera requis par votre enfant et par l'enseignant.

Conseil n° 7 - **Préparez la réintégration du milieu scolaire après la période de rétablissement à la maison :**

Lorsque votre enfant est prêt à réintégrer l'école, même à temps partiel, une autre réunion de transition devrait avoir lieu. Lors de la réunion :

- discutez de l'état de santé et des besoins de votre enfant, ainsi que de tout autre délai de rétablissement et de toutes restrictions ou limitations à ses activités;
- déterminez les services ou le matériel qui pourraient être requis en milieu scolaire;
- élaborez un plan de réintégration du milieu scolaire, y compris toute aide qu'il faudra offrir à l'enseignant ou aux autres élèves.

Ressources utile en ligne :

- Le site Web de **Easter Seals Kids at School** à www.education.easterseals.org (en anglais seulement)
 - Supporting Success/Supporting Student Transitions
- L'**Administration scolaire de Bloorview** à <http://www.bloorviewschool.ca> (*en anglais seulement*)
 - *About the school*
 - *Resource programs*
- Le **Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario** à <http://www.cheo.on.ca/fr/home>
 - *Patients et visiteurs*
<http://www.cheo.on.ca/fr/heuresdevisites>
- Le **Centre de services de santé de l'Hôpital pour enfants de London** à www.lhsc.on.ca (*en anglais seulement*)

- *New patients*
http://www.lhsc.on.ca/Patients_Families_Visitors/Childrens_Hospital/New_Patients/index.htm
- **L'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview** à www.hollandbloorview.ca
(en anglais seulement)
 - *Hospitalization is Hard for Kids and families*
- **L'Hôpital pour enfants malades** à www.sickkids.ca *(en anglais seulement)*
 - *Coming for Surgery* <http://www.sickkids.ca/VisitingSickKids/Coming-for-surgery/index.html>
- Le site Web provincial du **Centre d'accès aux soins communautaires (CASC)** à <http://www.ccac-ont.ca/Home.aspx?LanguageID=2>
 - *Services spécialisés*
 - *Services auxiliaires de la santé dans les écoles*